

# Glaire et la Presqu'île ETE 2024

Flash-info n° 165 de la Commune de Glaire

Imprimé par nos soins



DU
MAIRE

Durant cette période estivale les travaux d'aménagement de la maison des professionnels de santé ont débuté malgré toutes les difficultés, de tout ordre, rencontrées ces dernières années et devraient se terminer dans le courant de l'année 2025. Le Conseil Départemental a entrepris la réfection du pont sur le canal de Glaire mais a pris quelques retards en raison notamment de délais de livraison de matériaux. La circulation routière devrait toutefois être rétablie en totalité courant septembre.

En raison des élections législatives anticipées il est regrettable pour des problèmes d'accessibilité du bureau de vote de Glaire d'avoir dû annuler la fête communale hormis le feu d'artifice.

Je m'interroge également sur la défection du nombre d'enfants inscrits (sept pour juillet 2024) alors qu'auparavant lorsque le centre aéré était communal nous avions près de 70 enfants qui participaient. Ce sujet sera abordé très prochainement en conseil municipal car ce service était très apprécié des familles.

Je rappelle que les conseils municipaux pour traiter les affaires ordinaires de la commune sont ouverts au public qui se doit toutefois de respecter certaines règles.

Je vous souhaite une bonne reprise dans vos activités. Bonne lecture

#### Vacances en vue: encore un petit effort



Cette fête de fin d'année scolaire ils l'attendaient tous et ils s'y étaient préparés. Ce 21 juin, devant les familles rassemblées dans le hall des sports guettant, s'étonnant et se réjouissant face aux mimiques et performances des amours de leur vie, les enfants ont donné le meilleur de ce qu'ils avaient préparé avec leurs maîtresses. (suite page 2)

#### Elections législatives: les résultats à Glaire



Trois journées d'élections (Européennes et législatives) transférées dans la salle du Lavoir à Glaire pour les habitants inscrits à IGES. Une situation qui n'a pas perturbé les électeurs du bout de la presqu'île qui étaient 72.82% à voter pour le dernier tour des élections législatives, contre 71.16% pour les électeurs inscrits à Glaire.

A l'issue du premier tour des élections législatives, restaient en lice:

J.L. Warsmann député indépendant sortant qui tentait de briguer un 7ème mandat avec pour suppléant le médecin Nicolas Villenet.

Isabelle Roger, habitante de Vivier au court candidate du Rassemblement National et son suppléant Jordan Duflot se présentaient pour la 1ère fois aux législatives dans la 3ème circonscription des Ardennes. Les résultats obtenus dans les 2 bureaux de vote de la commune ont été les suivants

	NOMS	Votants	Exprimés	Nbre de voix
Bureau de vote	Warsmann J.L.	380	371	181
Glaire	Roger Isabelle	380	371	190
Bureau de vote	Warsmann J.L.	75	73	36
Iges	Roger Isabelle	75	73	37

#### Une fin d'année scolaire dans la bonne humeur

Pour assister au spectacle de clôture de l'année scolaire 2023-2024 organisé par l'équipe pédagogique et animé dans sa partie kermesse par l'association des parents d'élèves (APEG), les parents des 62 élèves des écoles de Glaire présents ce 21 juin 2024 se sont pliés aux exigences du plan vigipirate pour pénétrer dans le hall des sports communal et découvrir la créativité des enseignantes et les facettes artistiques de leurs enfants..

Une année scolaire pour permettre à 5 élèves du CM2 de re-



Cadeau de départ; sac de sport et nécessaire de natation offert par le maire aux futurs collégiens

joindre une classe de col-

lège en 6ème le iour de la rentrée



2024-2025. Souhaitons à ces jeunes un cursus scolaire qui répondra à leurs aspirations pour s'installer avec bonheur et succès dans la vie active à laquelle les enseignantes les initient. Les contacts avec les réalités de la vie quotidienne ont été nombreux durant cette année. Sous le thème « Mon métier ma passion », des parents ont présenté leur profession. La préparation d'un projet artistique avec les résidents de la maison de retraite a permis la mise en valeur d'une exposition réussie. En rapport avec l'écologie, la visite de la station d'épuration installée sur la commune n'a pas manqué d'intérêt. Pour la 4ème année, les élèves ont participé au label « Ecolo Ecole ». Les délibérations sur le dossier de labélisation « solidarité » ont attribué le niveau argent à l'école de Glaire.

Le voyage de fin d'année financé avec la participation de l'APEG et une subvention communale a conduit tous les élèves au Parc Argonne Découverte.

Saluons le départ de madame NICOLAS en charge des petite, moyenne et grande sections, pour convenance personnelle. L'enseignante aura grandement contribué au rapprochement des élèves de l'école communale avec ceux de l'IME.

## Des Glairois et l'AS Sommer ont participé à la préparation du succès des JO

Sollicités par le ministère des sports, les enseignantes des écoles de Glaire ont répondu positivement en organisant tout au long de l'année scolaire des rencontres sportives, dont la semaine olympique et paralympique du 2 au 6 avril 2024 qui s'est conclue par une 3ème rencontre avec les élèves de l'IME sur le thème : Sauter.

Le 2 juillet, la journée des olympiades organisée en ateliers sportifs avec les élèves de l'IME a permis un dernier échange avant le départ en vacances.

De son coté, « l'AS SOMMER » n'a pas

manqué l'or-





ganisation de sa 24ème « corrida de Glaire » qui a rassemblé 180 participants le 12 juillet. Après les années « Covid » et une reprise hésitante en 2023, les organisateurs étaient satisfaits, d'autant que Benjamin DE BLOCK, adhérent de l'AS Sommer, franchissait la ligne des 10 kms en première position dans le temps de 32 minutes et 9 secondes.

Cerise sur le gâteau, Aurore Dussart, actuellement arbitre national de tennis de table et ex capitaine de l'équipe féminine de l'ASTT GLAIRE qui avait réussi en 2008 avec ses coéquipières a inscrire son équipe au rang national du tennis de table, a été désignée pour porter la flamme olympique dans son périple a travers les villes et villages de France. Bravo a tous ces sportifs, ces volontaires bénévoles qui, par leur enthousiasme et leur abnégation ont produit dans toute la France comme à Glaire, les éléments de bonne humeur et de convivialité qui ont contribué au

**SUCCES DES JO DE PARIS 2024** 

#### Pas de fête foraine, mais un beau feu d'artifice



Fête ou pas de fête foraine cette année? Monsieur le président de la République a dissout l'assemblée législative et décrété que les élections auront lieu le jour de la fête au village à Glaire.

Problème pour le maire et son conseil municipal. Faut-il maintenir ou supprimer la fête?

En effet, Sylviane Wanwets-Winkel, déléguée communale aux fêtes et fleurissement du village avait sollicité tous les intervenants pour ces 2 jours festifs qui condamnent l'accès des voitures sur la place de la mairie

Après discussions, les élus ont convenu qu'il n'est pas possible de maintenir la présence des forains.

La fête 2024 n'aura pas lieu.

Forains et prestataires ont été informés pour ne pas intervenir, par contre, le contrat signé avec l'artificier ne permettait pas d'annuler la manifestation. sans la financer.

Samedi 6 juillet à 23 heures, la population était invitée au spectacle dont le final a ravi le public présent.

Sauf surprise, le prochain rendez-vous avec la fête au village a été pris pour juillet 2025.



## Carole UVA en concert à l'église de Glaire le 22 juin



Ils étaient plus d'une centaine dans l'église de Glaire ce 22 juin pour assister au concert gratuit donné par l'association « EN'CHAN'TE » que dirige l'artiste lyrique, présidente, chanteuse et professeure de chant, Carole UVA.

L'ensemble, à 4 voix mixtes, propose des concerts très éclectiques allant de la chanson française à la musique sacrée en passant par la musique de films, l'opéra comique etc...

Le public a quitté l'église après une heure de concert, enchanté par cette excellente prestation.

#### La maison des professionnels de santé

Certains riaient sous cape, d'autres chuchotaient « C'est l'arlésienne d'Alphonse Daudet réécrite par les élus de Glaire ». Tous faisaient allusion à la maison professionnelle de santé.

Il a fallu au maire André Godin et son conseil municipal de la ténacité et un désir très fort de maintenir ces services dans des locaux communaux adaptés aux personnes à mobilité réduite, les professionnels de santé qui exercent dans la commune et prévoir des extensions possibles qui permettront à d'autres de pouvoir exercer.

Pour arriver à cette ultime étape, le maire et ses conseillers ont échafaudé divers projets allant de la réhabilitation d'une grange à la construction de locaux neufs avec le concours de l'agence régionale de santé qui acceptait d'aider cette réalisation à condition d'être portée par deux médecins. Toutes ces péripéties n'ont pas découragé les élus qui sont allés au bout du projet en transformant une partie de l'ex ferme située au 15 rue du Mal Foch, aidés en cela par une subvention de la région Grand Est.



## Le maire interdit les baignades sauvages



Cette année encore, « Voies Navigables de France » alerte : 40% des noyades mortelles ont lieu dans des cours d'eau ou dans les plans d'eau. Les principales victimes sont les moins de 25 ans.

Les remous invisibles, les rochers et les pieux métalliques masqués par la vase, les berges parfois difficiles à remonter sont autant de pièges parfois mortels ou il ne faut pas se risquer. Par arrêté municipal en date du 31/07/2024, et applicable dès sa parution le 02/08/2024, le maire André GODIN décide :

Vu le code général des collectivité territoriales, - Vu le code pénal, - Vu le code de justice administrative ; Considérant les risques pour la santé et la sécurité publique liés à la baignade dans les cours d'eau de la commune (canal, Meuse, canaux de dérivation), en raison des courants, de la qualité des eaux et du manque de surveillance, considérant la nécessité de préserver l'ordre public et de prévenir les accidents, arrête:

Article 1 : la baignade est strictement interdite dans tous les cours d'eau et plans d'eau publics situés sur le territoire de la commune de Glaire.

Article 2 : Des panneaux interdisant la baignade seront installés de manière visible aux abords des cours d'eau

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera punie d'une amende prévue pour la catégorie 2ème classe.

Article 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 5 : L'arrêté sera transmis à Madame la sous préfète, la gendarmerie et la police intercommunale.

Article 6 : Le maire, la gendarmerie et la police intercommunale sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Article 7: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de

Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

#### Code de la route et relations de bon voisinage: Rappel



Peut on se garer sur un trottoir?

Les articles R.417-10 et article R.417-11 interdisent le stationnement face à une entrée carrossable et les stationnements sur le trottoir, car ils sont considérés comme gênants, abusifs ou dangereux. De ce fait, il n'est pas possible de se garer sur un passage piéton ou à la sortie d'un virage. Par ailleurs, une entrée carrossable peut être signalée par un abaissement du trottoir donnant accès à une propriété privée depuis un espace public. Un garage privé, une porte d'accès ou un portail sont des entrées carrossables. De même, il n'est pas possible de stationner devant son propre portail ou devant une entrée carrossable donnant accès à son domicile, sans commettre une infraction au stationnement.

Chaque année, le maire rappelle les horaires tolérés pour l'utilisation des outils bruyants pouvant gêner le voisinage. Dans le flash info N° 163 d'avril 2024, il a été dit que la tonte des pelouses entre autres, pouvait se faire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche et jours fériés, de 10h à 12h.

Quel que soit l'outil bruyant utilisé, respectons ces horaires pour le bienêtre de tous.

#### êre ch BRUITS de voisinage Tous responsables Tous concernés

## Les rendez-vous de la presqu'île

#### Dimanche 6 octobre 2024 De 8h à 17h

Bourse aux timbres et cartes postales **Lundi 11 novembre 2024** 

Iges: 10h45 dépôt de gerbe au monuments aux morts

Lundi 11 novembre 2024

Glaire: 11h dépôt de gerbe au monuments aux

morts + verre de l'amitié

#### Dimanche 17 novembre 2024 De 8h à 17h

Bourse aux jouets et à la puériculture

Vendredi 29 et samedi 30 novembre 2024

Loto et manifestations du téléthon

Dimanche 1er décembre 2024 15h église de Glaire

Chorale St Léger; Concert gratuit

## Glaire en Infos sur : www.mairie-glaire.fr